

Procès-verbal du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 6 avril 2017 Procès-verbal des délibérations affiché le 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le dix du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

<u>Présents</u>: Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ROULLIER, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Annie LAGRENADE, David LARREGUY, Jean-Baptiste LARROQUE, Sophie LOUIT, Jean-Louis ROUX.

<u>Absents</u>: Peio LARRAMENDY (procuration à Jonathan DUHAU), Olivier MARCARIE (procuration à Pascal JOCOU), Jean-Michel OSPITAL (procuration à Thierry LAFITTE).

Secrétaire de séance : Philippe DELGUE

1/ Comptes de gestion 2016 (Budget principal et Budgets annexes)

M. Pascal JOCOU, adjoint aux finances expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Principal à la clôture de l'exercice.

Le Receveur Principal le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour: 18

Abstention : 5 (Christine BIZEAU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Jean-Baptiste LARROQUE, Jean-Michel OSPITAL) Vote le compte de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes), après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2/ Compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes

Mme le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal à la majorité,

Pour: 17

Abstentions :5 (C. Bizeau, D.Labrouche- Dassé, T. Lafitte, J.B Larroque, J.M Ospital) vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses

Prévu: 2710844.86 € Réalisé: 1977159.57 €

Investissement

Dépenses

Prévu : 2 895 558.92 € Réalisé : 1 470 036.19 €

Restes à réaliser: 1 424 130.00 €

Recettes

Prévu: 2710844.86€

Réalisé : 2 753 374.66 €

Recettes

Prévu: 2 895 558.92 € Réalisé: 723 776.20 €

Restes à réaliser: 1 493 992.00 €

Résultat: 776 215.09 €

Résultat : - 746 259.99 €

Résultat global : 29 955.10 €

RESTAURANT JOANTO

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 33 510.04 € Réalisé : 17 488.76 €

Recettes

Prévu: 33 510.04 € Réalisé: 33 510.56 €

Résultat: 16 021.80 €

Investissement

Dépenses

Prévu : 35 000.00 € Réalisé : 35 000.00 €

Recettes

Prévu : 35 000.00 € Réalisé : 19 584.96 €

Résultat : - 15 415.04 €

Résultat global : 606.76 €

LOCAL COMMERCIAL

Fonctionnement

Dépenses

Prévu: 13 071.91 € Réalisé: 2 673.09 €

Recettes

Prévu: 13 071.91 € Réalisé: 13 053.72 € Investissement

Dépenses

Prévu: 15 819.07 € Réalisé: 15 818.65 €

Recettes

Prévu: 15 819.07 € Réalisé: 7 755.07 €

Résultat : 10 380.63 €

Résultat : - 8 063.58 €

Résultat global : 2 317.05 €

PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE Voté à l'unanimité)

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 35 283.50 €

Prevu: 35 283.50 € Réalisé: 22 828.02 €

Recettes

Prévu : 35 283.50 € Réalisé : 35 284.31 €

Résultat : 12 456.29 €

<u>Investissement</u>

Dépenses

Prévu: 23 917.00 € Réalisé: 23 917.00€

Recette

Prévu : 23 917.00 € Réalisé : 13 462.00 €

Résultat: - 10 455.00 €

Résultat global : 2 001.29 €

3/ Affectation du résultat 2016 - Budget principal et budgets annexes

Considérant les résultats d'exploitation de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, à la majorité

Pour: 18

Abstentions: 5 (C. Bizeau, D. Labrouche-Dassé, T. Lafitte, JB. Larroque, JM. Ospital)

BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	403 404.23 €
- Un excédent reporté de :	372 810.86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	776 215.09 €
- Un déficit d'investissement de :	746 259.99 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	69 862.00 €
Soit un besoin de financement de :	676 397.99 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/16 : excédent :	776 215.09 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	676 397.99 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	99 817.10 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 746 259.99€

LOCAL COMMERCIAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	7 316.72 €
- Un excédent reporté de :	3 063.91 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 380.63 €
- Un déficit d'investissement de :	8 063.58 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	8 063.58 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/16 : Excédent	10 380.63 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	8 063.58 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 317.05 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	8 063.58 €

RESTAURANT JOANTO

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	15 367.56 €
- Un excédent reporté de :	654.24 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 021.80 €

 Un déficit d'investissement de : Un déficit des restes à réaliser de : Soit un besoin de financement de : 	15 415.04 € 0.00 € 15 415.04 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/16 : excédent Affectation complémentaire en réserve (1068) : Résultat reporté en fonctionnement (002) :	16 021.80 € 15 415.04 € 606.76 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	15 415.04 €

PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE (voté à l'unanimité)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	763.31 €
- Un excédent reporté de :	13 219.60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 456.29 €
- Un déficit d'investissement de :	10 455.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	10 455.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/16 : excédent	12 456.29 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	10 455.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 001.29 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	10 455.00 €

4/ Taux des impôts locaux

Pour l'année 2017, M. Pascal JOCOU, adjoint aux finances, à l'aménagement du territoire et à l'agriculture, après avoir informé le Conseil Municipal de la modification des mécanismes fiscaux consécutive à la création de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, propose de voter les taux suivants :

Bases	2017	Taux communaux 2017	Produits attendus 2017
prévis	ionnelles		
T.H	3 440 000 €	14.84 %	510 496.00 €
T.F.B	2 150 000 €	17.90 %	384 850.00 €
T.F.N.B	67 300 €	37.11 %	24 975.00 €
7	TOTAL		920 321.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2017 proposés.

5/ Dotation allouée aux écoles publiques

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires indique que, chaque année, une dotation de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves de chacune des écoles, est intégrée au budget communal, et ventilée dans les différents articles budgétaires.

La gestion en est confiée aux directeurs d'écoles qui en disposent en fonction de leurs besoins : fournitures scolaires, documentation, activités éducatives et frais annexes (transports), petit équipement, frais de télécommunications et maintenance des matériels (photocopieur, ordinateurs...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'arrêté la dotation 2017 allouée aux écoles publiques sur la base d'un forfait par élève de 95 €.

6/ : Coût de fonctionnement d'un élève fréquentant l'école publique

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune est calculé à partir des dépenses supportées par la collectivité: dépenses éducatives, dépenses liées à l'occupation des locaux (gaz, électricité, eau, entretien et maintenance), et dépenses de personnel (ATSEM, agents d'entretien).

Ce coût s'établit pour 2016 à 646 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARRETE à 646 € le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune.

7/ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2016 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'école Saint-Vincent (52 élèves au 1 er septembre 2016)

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

FIXE la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Vincent à 33 592.00 €.

8/ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2016 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'Ikastola (6 élèves au 1er septembre 2016). Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola à 3 876.00 €.

9/ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal à la majorité :

Pour: 16

Contre : 6 (C. Bizeau, D. Labrouche-Dassé, F. Doyhambéhère, T. Lafitte, JB. Larroque, JM Ospital)

Abstention: 1 (S. Louit)

Vote pour le montant alloué aux associations figurant au budget primitif 2017.

10/: Bourses communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ATTRIBUE une bourse communale de 80 € aux 25 étudiants de la commune poursuivant des études supérieures, en ayant fait la demande.

11/ Budget primitif 2017: Budget principal et budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour: 17

Contre: 5 (C. Bizeau, D. Labrouche-Dassé, T. Lafitte JB. Larroque, JM Ospital)

Abstention:1 (S. Louit)

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 439 284.00 € Recettes : 2 439 284.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 700 940.00 €, soit un budget total de 3 125 070.00 € avec les restes à

réaliser

Recettes: 1 631 078.00 €, soit un budget total de 3 125 070.00 € avec les restes à

réaliser

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour: 18

Abstention: 5 (C. Bizeau, D. Labrouche-Dassé, T. Lafitte, JB. Larroque, JM Ospital)

LOCAL COMMERCIAL

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2017

Section de fonctionnement : Section d'investissement :

 Dépenses :
 12 808.00 €
 Dépenses :
 16 449.00 €

 Recettes :
 12 808.00 €
 Recettes :
 16 449.00 €

RESTAURANT JOANTO

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2017

<u>Section de fonctionnement : Section d'investissement : </u>

 Dépenses :
 51 436.00 €
 Dépenses :
 50 416.00 €

 Recettes :
 51 436.00 €
 Recettes :
 50 416.00 €

PRODUCTION ET VENTE D'ELETRICITE

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2017

Section de fonctionnement :

Section d'investissement:

Dépenses : Recettes : 14 606.00 € 14 606.00 € Dépenses : 18 176.00 €

Recettes:

18 176.00 €

12/ Création d'un poste d'adjoint administratif

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif pour assurer les missions de secrétaire administrative spécialisée comptabilité.

Le Conseil Municipal à la majorité:

Pour: 22

Abstention: 1 (C. Bizeau)

Décide la création à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif.

13/ Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire en comptabilité. L'emploi serait créé pour la période du 9 mai 2017 au 30 juin 2017. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C .

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté *du* traitement afférent à l'indice brut 347. En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs de 2ème classe par délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2011. Après avoir entendu le Mme le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE

- la création, pour la période du 9 mai 2017 au 30 juin 2017, d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif assurant les fonctions de secrétaire en comptabilité

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente

délibération,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

14/ Parking du bourg : acquisition d'une partie de la parcelle YH 116

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acquérir une superficie de 2 360 m2 environ à prélever sur la parcelle cadastrée YH 293, appartenant aux Consorts LARRE, afin d'aménager un parking.

Les Consorts LARRE proposent de vendre à la Commune aux conditions suivantes :

- le terrain en cause sera vendu au prix de 10 euros le mètre carré;
- la Commune participera, à hauteur de la moitié, au financement de la future clôture séparant l'espace public de la propriété Etche Handia.
- la Commune prendra à sa charge les frais d'acte et de géomètre

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette acquisition. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** l'acquisition d'une superficie de 2360 m2 environ à prélever sur la parcelle cadastrée section YH n°293, appartenant aux consorts LARRE, aux conditions suivantes :

- Prix de 10 euros le mètre carré
- Financement de la future clôture séparant l'espace public de la propriété Etche Handia à hauteur de la moitié
- Prise en charge par la Commune des frais d'acte et de géomètre

CHARGE Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette acquisition et notamment d'établir l'acte en la forme administrative correspondant.

15/ Désignation des membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres

Mme le Maire expose que la Commune doit élire la Commission d'appel d'offres (CAO), commission obligatoire au titre des articles L. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la CAO est compétente pour décider l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens prévus à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle ajoute que la CAO doit également émettre un avis sur les projets d'avenant aux marchés publics susmentionnés entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Mme le Maire indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Elle précise à ce sujet que, la Commune comptant moins de 3500 habitants, la commission se compose du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle signale également que, selon les mêmes modalités, il appartient au Conseil Municipal d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci. Elle invite en conséquence ses collègues à déposer sur le bureau les listes des candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres qui sera appelée à examiner le dossier ci-dessus.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

<u>ELIT</u> les membres de la Commission d'appel d'offres. Les résultats de l'élection sont les suivants, une seule liste ayant été présentée :

Titulaire: M. Patrick ELIZAGOYEN Titulaire: M. Serge CHAULET Titulaire: M. Pascal JOCOU

Suppléant : M. David LARREGUY Suppléant : M. Jonathan DUHAU

Suppléant: Mme Monique ETCHEVERRY.

16/ Commission d'appel d'offres du groupement de commandes

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune va procéder à la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie 2017-2020.

Une convention de groupement de commandes a été signée avec la commune de Ayherre qui précise

que :

un tel groupement nécessite que l'attributaire soit choisi par une Commission d'appel d'offres (C.A.O.), qui doit être spécialement élue pour ce dossier. Il conviendra donc d'élire un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la Commune, et ce, parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la Commune. Il précise que le Président d'une telle C.A.O. est alors obligatoirement le représentant du coordonnateur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres, les représentants de la Commune à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes savoir :

Titulaire : M. Patrick EIZAGOYEN Suppléant : M Serge CHAULET

17/ Don d'un tableau à la Commune

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. Irkus Robles Arangiz souhaite faire don à la Commune d'une de ses peintures intitulée « Joannes de Leizarraga ».

M. Irkus Robles Arangiz grève cependant son don de la charge suivante : la Commune s'engage à exposer sa peinture pendant 200 ans dans « la Maison Commune », faute de quoi elle reviendra à ses héritiers.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à accepter ce don, étant précisé qu'en application de l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que la donation n'est grevée d'aucune charge excessive pour la Commune, à l'unanimité

ACCEPTE le don dont il s'agit aux conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,
Fabienne AYENSA